

intérêt croissant mais, malheureusement, leurs ressources sont limitées. Elles ne sont en mesure de régler ce problème qu'en s'y attaquant de façon fragmentaire, et c'est pour cette raison que le gouvernement fédéral se doit de prendre l'initiative à cet égard. D'autres personnes ont manifesté leur intérêt en nous écrivant des lettres.

Les scientifiques se sont intéressés à ce problème. J'ai ici une étude faite par M. A. L. Van Luven sur l'utilisation, la conservation et la pollution de nos ressources hydrauliques. L'auteur de cette communication a présenté un mémoire au ministre de la Justice, en juillet 1959. Il dirige la division du traitement des eaux vannes de la *H. E. McKen and Company Limited* de Lachine. C'est un document très impressionnant qui révèle que cet homme a sérieusement approfondi le problème et qu'il n'a oublié aucune difficulté. Il analyse le problème sous différents aspects. Il parle en particulier des principes de conservation, de nos ressources hydrauliques, des problèmes d'approvisionnement d'eau, des problèmes des eaux souterraines, des problèmes des eaux de surface, des problèmes des eaux industrielles, des droits et des lois hydrauliques. Puis il nous fait un tableau de la pollution des eaux, des problèmes posés par les déchets industriels, des normes relatives aux égouts et de l'activité du gouvernement.

L'auteur déclare entre autres, ceci :

Le gouvernement doit tenir compte de ce que la plupart des municipalités, grandes et petites, abandonnées à leurs propres moyens, négligent d'élaborer un programme approprié en matière de canalisation d'eau et d'égouts, avant qu'il soit trop tard et qu'elles se nuisent à elles-mêmes ou nuisent à leurs voisins. Souvent les retards sont attribuables au manque d'argent. Parfois, des localités pourraient entreprendre conjointement de tels projets si les gouvernements supérieurs le leur permettaient.

Parfois, lorsque plusieurs autorités détiennent, sur les eaux et pour la lutte contre la pollution des eaux, des droits qui empiètent les uns sur les autres à l'égard d'un même cours d'eau, les ordonnances ou l'administration pourront présenter des contradictions, ce qui tend à annuler les efforts de tous. C'est au gouvernement fédéral qu'il revient de s'occuper de telles questions et d'entreprendre un judicieux programme de recherches et de mise en valeur, même si certains problèmes d'ordre constitutionnel doivent d'abord être résolus.

Le problème ne se pose pas seulement au Canada, mais dans tout le continent nord-américain. J'ai ici le compte rendu des délibérations de la conférence nationale sur la pollution des eaux, publié par le ministre de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être des États-Unis. C'est un document très révélateur, et je relèverai deux ou trois phrases d'un discours prononcé par le docteur Leroy E. Burney, médecin en chef du service de l'hygiène publique. Je conseille aux députés de se procurer cet ouvrage, que l'on trouve à

la Bibliothèque, car il est très intéressant. Voici un extrait de la déclaration du médecin :

Ce faisant, je tiens à développer quatre idées maîtresses :

En premier lieu, la lutte préventive contre la pollution des eaux s'intègre à un problème plus étendu : celui de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources hydrauliques ;

En second lieu, on ne saurait dissocier cette prévention du problème plus étendu que constitue l'hygiène du milieu ;

Troisièmement, les efforts que l'on déploie déjà en vue de prévenir la pollution des eaux sont fructueux et impressionnants ;

Quatrièmement, le problème exige des efforts encore plus intenses de la part des autorités fédérales, des gouvernements des États, de l'administration municipale, de l'industrie et des autres secteurs en cause.

Il en va exactement de même au Canada : les gouvernements en cause doivent intensifier leurs efforts en vue de résoudre le problème. Je suis bien content de voir arriver le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Dinsdale). Les observations que j'ai à formuler seront sans doute de nature à l'intéresser. Je lui ai emprunté de larges citations et j'ai fait mention du très intéressant discours qu'il a prononcé à Toronto sur les ressources hydrauliques.

Et, au Canada, qu'est-ce qui a été fait dans ce domaine ? Il y a eu du travail très remarquable et très intéressant de la part de la Commission conjointe internationale, dont le mandat embrassait les chenaux de communication dans le fleuve Saint-Laurent. Elle a fait des recommandations et elle a bénéficié de la collaboration des municipalités et des industries qui se trouvent dans la région qui l'intéressait. Si bien que la situation, dans ce secteur, s'est lentement, mais graduellement, améliorée. Cette année, le gouvernement a adopté une loi qui apporte une aide financière aux municipalités qui veulent construire une usine pour le traitement des eaux vannes. C'est une tentative, mais une tentative fort valable et nécessaire. Différents gouvernements provinciaux commencent à s'inquiéter et à s'occuper du problème, comme en témoignent les offices provinciaux qui sont établis à cette fin dans le Québec, la Colombie-Britannique et dans d'autres provinces. Les organismes intéressés à la conservation se sont penchés sur le problème et ont pris certaines initiatives, particulièrement dans la province d'Ontario. Il faut féliciter ces conseils locaux, ces organismes et ces gens d'essayer de s'aider eux-mêmes en dépit des grandes difficultés qu'il leur faut surmonter en ce moment.

Je le répète, les municipalités et le monde scientifique s'inquiètent de plus en plus de ce problème. Toutefois, monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai déclaré, tous ces efforts ne sont pas suffisamment liés entre eux pour